

## CUPROFIX M DISPERSS NC

Date de préparation 06-nov.-2012

Date de révision 17-mars-2014

Numéro de révision 2

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Code du produit FAW06  
Nom du produit CUPROFIX M DISPERSS NC  
Substance pure/préparation Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri s.a.s  
Bat. Galilée 3  
Parc Saint Christophe  
10 avenue de l'Entreprise  
95863 CERGY PONTOISE  
FRANCE  
tel : +33 (0)1 30 17 88 00  
fax : +33 (0)1 30 17 88 20

Adresse e-mail fds.cerexagri@uniphos.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France :  
ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59  
Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

**Symbole(s)** Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

**R-code(s)** Repr. cat. 3;R63-Xi;R41-R43-N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

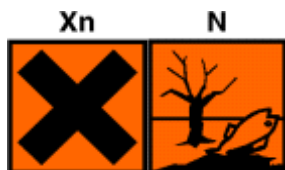
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 - H318  
Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - H317  
Toxicité reproductrice Catégorie 2 - H361d

Acute Aquatic Toxicity Catégorie 1 - H400  
Chronic Aquatic Toxicity Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



**Symbole(s)**  
Xn - Nocif  
N - Dangereux pour l'environnement

#### Phrase(s) de risque

R41 - Risque de lésions oculaires graves  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants  
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette  
S56 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux  
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant  
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement

**DANGER**

**Mention de danger**

H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

**2.3 Autres dangers**

Pas d'information disponible.

|   |
|---|
| <b>3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS</b> |
|---|

**3.2. Mélanges**

| Nom Chimique                     | No.-EINECS. | No.-CAS    | % en poids | Classification (Dir. 67/548)                         | Classification (Règ. 1272/2008)  | No REACH.             |
|----------------------------------|-------------|------------|------------|--|--|-----------------------|
| Bordeaux Mixture (Metal Copper*) | -           | 8011-63-0  | 60 - 70    | Xn;R20<br>Xi;R41<br>N;R50/53                         | Eye Dam. 1 (H318)<br>Acute Tox. 4 (H332)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410)   | -                     |
| Maneb                            | RM1002431   | 12427-38-2 | 10 - 20    | Repr. Cat. 3;R63<br>Xn;R20 Xi;R36<br>;R43 ; N;R50-53 | Eye Irrit. 2 (H319)<br>Skin Sens. 1 (H317)<br>Repr. 2 (H361d)<br>Acute Tox. 4 (H332)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>Aquatic Chronic 1 (H410) | donnée non disponible |

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Conseils généraux</b>     | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  |
| <b>Contact avec les yeux</b> | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer<br>Consulter immédiatement un médecin |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Laver immédiatement et abondamment à l'eau.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin  |
| <b>Ingestion</b>             | Se rincer la bouche à l'eau<br>Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.  |
| <b>Inhalation</b>            | Amener la victime à l'air libre<br>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise   |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs.  
Eau : uniquement en cas de feu important.  
Mousse  
Poudre sèche

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger particulier** Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :  
Sulfure de carbone  
Sulfure d'hydrogène  
Oxydes de soufre  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux

Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation :**

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos

Éviter le contact avec la peau et les yeux

#### **Mesures d'hygiène :**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré

Ne pas entreposer près d'acides forts

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition :** Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle  
[http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx)

**Le niveau sans effet dérivé (DNEL)** Pas d'information disponible

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)** Pas d'information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Équipement de protection individuelle

|  |  |
|--|--|
| <b>Protection des yeux</b>               | lunettes de sécurité avec protections latérales.   |
| <b>Protection de la peau et du corps</b> | vêtement léger de protection. bottes. tablier.   |
| <b>Protection des mains</b>              | gants de protection.   |
| <b>Protection respiratoire</b>           | Masque à poussière efficace<br>Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés |

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Aspect</b>                               | Vert-grisâtre   |   |
| <b>État physique</b>                        | Solide<br>granulés fluides à sec, dispersibles dans l'eau                                   |   |
| <b>Odeur</b>                                | boisée  |   |
| <u>Propriété</u>                            | <u>Valeurs</u>  | <u>Remarques/ Méthode</u>                             |
| <b>pH</b>                                   | 7.0 - 8.5   | CIPAC MT 75 (1% aq)                                   |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b> | Pas d'information disponible  | (se décompose)  |
| <b>Point/intervalle d'ébullition</b>        | Pas d'information disponible  |   |
| <b>Point d'éclair</b>                       | Pas d'information disponible  |   |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>         | N'est pas facilement inflammable  | CE A.10   |
| <b>Masse volumique apparente</b>            | 0.85 kg/l   | Avant tassement / Après tassement 0.80 kg/l / 0.90 kg |
| <b>Hydrosolubilité</b>                      | dispersable   |   |
| <b>Solubilité</b>                           | faiblement soluble  |   |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b> | Pas d'information disponible  |   |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>    | 216 °C  | CE A.16   |
| <b>Température de décomposition</b>         | Pas d'information disponible  |   |
| <b>Viscosité</b>                            | Pas d'information disponible  |   |
| <b>Propriétés comburantes</b>               | Non comburant (selon le test A17)   |   |
| <b>Propriétés explosives</b>                | Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable. |   |

### 9.2 Autres informations

**Teneur en COV** Non applicable

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts  
Ne pas exposer à des températures extrêmes

### 10.5 Matières incompatibles

alcalin  
Acides forts  
Agents oxydants puissants  
Sels d'ammonium quaternaire  
Agents séquestrants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone  
Sulfure d'hydrogène  
Oxydes de soufre  
Oxides of copper

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Effets locaux

##### Inhalation

Pas d'information disponible.

##### Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

##### Contact avec la peau

Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

##### Ingestion

Pas d'information disponible.

#### DL50 oral

> 2000 mg/kg (rat)

#### DL50 dermal

> 2000 mg/kg (rat)

| Nom Chimique        | DL50 orale         | DL50 cutanée          | CL50 par inhalation      |
|---------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------|
| Maneb<br>12427-38-2 | > 5000 mg/kg (rat) | > 2000 mg/kg (rabbit) | 3.58 mg/l (rat) (4-hour) |

#### Toxicité chronique

#### Corrosion/irritation cutanée

Pas d'irritation de la peau.

#### Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.



|   |                               |
|---|-------------------------------|
| effets cancérogènes   | Pas d'information disponible  |
| Effets mutagènes  | Pas d'information disponible  |
| Toxicité pour la reproduction   | Pas d'information disponible  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | Pas d'information disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Pas d'information disponible. |

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.37 (mg/l)  
 EC50/48h/Daphnia = 0.82 mg/l  
 CL50/poisson/96 h = 10.9 (mg/l)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

| Nom Chimique | log Pow |
|--------------|---------|
| Maneb        | 1.75    |

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

| Nom Chimique | EU - Endocrine Disruptors Candidate List | EU - Endocrine Disruptors - Evaluated Substances |
|--------------|--|--|
| Maneb        | Group I Chemical                         | High Exposure Concern                            |

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|   |  |
|---|--|
| <b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b> | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  |
| <b>Emballages contaminés</b>                      | Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.   |
| <b>No de déchet suivant le CED</b>                | 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.   |
| <b>Autres informations</b>                        | Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. |

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1. No ONU</b>                     | UN3077   |
| <b>14.2. Nom d'expédition</b>           | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a ( Bordeaux Mixture (Metal Copper), maneb, mixture ) |
| <b>14.3 Classe de danger</b>            | 9  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>          | III  |
| <b>14.5 Danger pour l'environnement</b> | Dangereux pour l'environnement   |
| <b>14.6 Dispositions spéciales</b>      | 274, 335, 601  |
| <b>Code de restriction en tunnels</b>   | (E)  |

**IMDG/IMO**

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1. No ONU</b>                     | UN3077   |
| <b>14.2. Nom d'expédition</b>           | Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Bordeaux Mixture (Metal Copper) maneb mixture ) |
| <b>14.3 Classe de danger</b>            | 9  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>          | III  |
| <b>14.5 Danger pour l'environnement</b> | Polluant marin   |
| <b>14.6 Dispositions spéciales</b>      | 274, 335   |

**IATA/ICAO**

|   |  |
|---|--|
| <b>14.1. No ONU</b>                     | UN3077   |
| <b>14.2. Nom d'expédition</b>           | Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ( Bordeaux Mixture (Metal Copper) maneb mixture ) |
| <b>14.3 Classe de danger</b>            | 9  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>          | III  |
| <b>14.5 Danger pour l'environnement</b> | Dangereux pour l'environnement   |
| <b>14.6 Dispositions spéciales</b>      | A158, A179, A97  |



**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R20 - Nocif par inhalation

R36 - Irritant pour les yeux

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 17-mars-2014

**Révision** sections mises à jour: 2, Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**